

Votants : 75

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 27 janvier 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 02 février 2026

TRANSPORTS ET MOBILITÉ - ACQUISITION DE DEUX AUTOBUS BIOGNV MILDHYBRID (1 STANDARD ET 1 ARTICULÉ)

Titulaires et suppléants présents :

Jérôme BALOGÉ, Annick BAMBERGER, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Noémie FERREIRA, François GIBERT, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Stéphanie ANTIGNY pouvoir à Sophie BOUTRIT, Jeanine BARBOTIN pouvoir à Dominique SIX, Yamina BOUDAHMANI pouvoir à Nicolas ROBIN, Elsa FORTAGE pouvoir à Sébastien MATHIEU, Cathy Corinne GIRARDIN pouvoir à François GIBERT, Bastien MARCHIVE pouvoir à Jérôme BALOGÉ, Mélina TACHE pouvoir à Lydia ZANATTA, Valérie VOLLAND pouvoir à Anne-Lydie LARRIBAU.

Titulaires absents :

Jean-Michel BEAUDIC, Alain CANTEAU, Thierry DEVAUTOUR, Richard PAILLOUX.

Titulaires absents excusés :

Marie-Christelle BOUCHERY, Gérard EPOULET, Michel PAILLEY.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Sonia LUSSIEZ

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 2 FÉVRIER 2026

TRANSPORTS ET MOBILITÉ - ACQUISITION DE DEUX AUTOBUS BIOGNV MILDHYBRID (1 STANDARD ET 1 ARTICULÉ)

Monsieur **Alain LECOINTE**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Dans le cadre des actions du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) adopté en février 2020 et de la transition énergétique de sa flotte de bus amorcée depuis 2019 avec l'arrivée des trois premières navettes électriques, la Communauté d'Agglomération du Niortais souhaite poursuivre la conversion de sa flotte de bus. Conformément au programme d'investissement pluriannuel intégré au contrat de la DSP mobilités 2024-2029, la communauté d'agglomération s'est engagée à poursuivre la transition énergétique de sa flotte de bus et à augmenter le nombre de véhicules articulé sur le réseau afin d'offrir plus de places et de confort aux usagers notamment aux heures de pointe. Avec 6 véhicules électriques et 16 bus BioGNV dont 4 articulés actuellement en circulation ou en commande, il est envisagé d'acquérir deux nouveaux autobus BioGNV pour une mise en service à la fin de l'année 2026.

Pour cela, la Communauté d'Agglomération du Niortais souhaite solliciter l'UGAP pour l'acquisition de ces 2 véhicules. Afin de maintenir une homogénéité de la flotte de bus et ainsi faciliter la maintenance, l'agglomération a retenu le modèle Urbanway pour l'autobus standard et le modèle Crealis pour le véhicule articulé tous deux fabriqués par l'entreprise IVECO située à Annonay en Ardèche. Pour mémoire, cette entreprise est issue du même groupe qu'Heuliez Bus, pour sa part spécialisée dans la construction d'autobus électriques.

Les 2 véhicules disposeront de l'ensemble des systèmes équipant actuellement nos véhicules (girouettes, écrans TFT, cellules de comptages, système d'aide à l'exploitation des voyageurs, vidéo protection, radio). Par ailleurs, conformément à la Loi du 11 février 2005, le véhicule est doté des équipements nécessaires pour l'accès des voyageurs en fauteuil roulant ainsi que des équipements intérieurs adaptés aux personnes à mobilité réduite.

Enfin, ils répondront également à la dernière norme antipollution EURO VI Step E en vigueur. Comme pour l'ensemble des véhicules BioGNV déjà acquis, ils seront également équipés de la fonctionnalité mildhybrid permettant une économie moyenne de 8 à 10% des consommations.

Il est donc envisagé d'acquérir un bus standard Urbanway BioGNV mildhybrid ainsi qu'un bus articulé Crealis BioGNV mildhybrid pour un montant de 909 342 € HT (le montant pour le véhicule articulé est de 535 308 € HT et le véhicule standard 374 034 € HT).

Les crédits sont inscrits au budget annexe Transport 2026.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer le(s) bon(s) de commande correspondant(s) au matériel visé ainsi que les documents s'y afférant.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 75

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Sonia LUSSIEZ

Alain LECOINTE

Secrétaire de séance

Vice-Président Délégué